

AVIS DE SOCIETES

Communiqué de Presse

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social : 37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II –
2035 ARIANA

Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, la société Air Liquide Tunisie S.A lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Les actionnaires minoritaires, convoqués en Assemblée Spéciale, choisiront par voie de vote, leurs représentants parmi la liste des candidats admis à concourir. L'élection des représentants des actionnaires minoritaires par l'Assemblée Spéciale sera soumise à la ratification de la première Assemblée Générale Ordinaire.

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux critères suivants :

- honorabilité, intégrité, impartialité, honnêteté, confidentialité ainsi que compétence et expérience requises pour l'exercice de cette mission. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale;
- justifier d'une participation individuelle dans le capital de Air liquide Tunisie ne dépassant pas 0,5 % du capital.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec Air Liquide Tunisie, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint:
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de la société Air Liquide Tunisie;
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Air Liquide Tunisie;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle Air Liquide Tunisie détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de Air Liquide Tunisie, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de Air Liquide Tunisie;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de Air Liquide Tunisie ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, du directeur général, du Directeur général adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de la société ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Air Liquide Tunisie ou d'une société concurrente ;

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre de représentant les actionnaires minoritaires du conseil d'administration :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.

Constitution et dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'administration;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**;
- Une lettre de motivation présentant le candidat(e), les motifs de sa candidature et son profil;
- Le curriculum vitae du candidat(e);
- Une copie de la carte d'identité nationale;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat(e) attestant qu'il ou elle répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en **annexe 2**;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature;
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre ou courrier électronique (jihene.taboubi@airliquide.com) ou postal au plus tard le 12 mai 2021 à 14h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro
demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires
au sein du Conseil d'Administration de la Société Air Liquide Tunisie S.A, déclare formellement et solennellement sur
l'honneur, ne pas enfreindre les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales
et l'énoncé de l'appel à candidature.

Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ainsi que l'exactitude
et la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.